

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2023

Privas, le 11 janvier 2023

Afin de soutenir les entreprises touchées par la hausse des prix de l'énergie, l'État propose un dispositif complet et simplifié.

1- L'ABAISSMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TICPE), ÉGALEMENT APPELÉE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ (CSPE)

- **Quoi ?** La TICPE est abaissée à son minimum légal européen.
- **Pour qui ?** Toutes les entreprises.
- **Quand ?** Du 01/01/23 au 31/12/24.
- **Comment ?** L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

2- LE PLAFONNEMENT DU PRIX GLOBAL MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Limite le prix global moyen de l'électricité à 280€/MWh sur l'année.
- **Pour qui ?** Les TPE qui ont renouvelé leur contrat au 2nd semestre 2022 et qui ne bénéficient pas des tarifs réglementés.
- **Quand ?** Du 01/01 au 31/12/23.
- **Comment ?** L'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formuel directement sur le site du fournisseur indiquant que la TPE souhaite une renégociation de son contrat.

3- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- **Quoi ?** Le bouclier tarifaire limite la hausse du prix unitaire du gaz et de l'électricité à 15%.
- **Pour qui ?** Pour les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 2 Millions d'euros) qui disposent d'un compteur électrique d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et bénéficient des tarifs réglementés.
- **Quand ?** Pour le gaz : du 01/01 au 30/06/23 ; Pour l'électricité : du 01/02 au 31/12/23.
- **Comment ?** Les TPE qui remplissent les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés étant déjà connues des fournisseurs, l'application est automatique, aucune démarche n'est nécessaire.

4- L'AMORTISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Dès lors que le prix de l'énergie est supérieur à 180€/MWh, cette remise prend en charge jusqu'à 20 % de la hausse de la facture.
- **Pour qui ?** Toutes les TPE qui ne sont pas déjà protégées par le bouclier tarifaire et toutes les PME (de moins de 250 salariés) bénéficient automatiquement de l'amortisseur d'électricité.
- **Quand ?** Du 01/01 au 31/12/23.
- **Comment ?** L'entreprise doit fournir une attestation sur l'honneur disponible sur le site www.impots.gouv.fr, la remplir et la transmettre à son fournisseur d'énergie ou remplir un formulaire directement sur le site du fournisseur. L'aide est appliquée directement par le fournisseur sur la facture.

5- LE GUICHET D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

- **Quoi ?** Le guichet d'aide au paiement des factures est une subvention versée par l'État aux entreprises grandes consommatrices d'énergie.
- **Pour qui ?** Pour les entreprises qui remplissent les deux conditions suivantes :
 - les dépenses d'énergie doivent représenter un pourcentage minimum du chiffre d'affaires de référence (3% du CA 2021 (aides générique et renforcée) ou 6% du CA du 1er semestre 2022 pour les aides renforcées si cela est plus favorable à l'entreprise) ;
 - la facture d'énergie effectivement payée doit avoir augmenté d'au moins 50% par rapport au prix moyen payé en 2021.
- **Quand ?** Tous les 2 mois, jusqu'au 31/12/2023.
Les demandes d'aides doivent être effectuées selon l'échéancier et les périodes suivantes :
 - factures d'électricité et de gaz de septembre-octobre 2022: demandes jusqu'au 28/02/23 ;
 - factures d'électricité et de gaz de novembre et décembre 2022 : demandes du 16/01 au 31/03/23 ;
 - factures d'électricité et de gaz de janvier et février 2023 : demandes du 20/03 au 31/05/23.Pour les périodes suivantes, les dates seront communiquées ultérieurement.
- **Comment ?** Les demandes d'aides doivent être effectuées via le site impots.gouv.fr

À compter de janvier 2023, les TPE et PME qui rempliraient toujours, après prise en compte du bénéfice de l'amortisseur, les critères d'éligibilité au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz (cf. supra) pourront également déposer une demande d'aide, via le site impots.gouv.fr, et cumuler les deux aides.

POUR VOUS RENSEIGNER

- un [simulateur](#) est accessible depuis le site impots.gouv.fr pour permettre à l'entreprise de vérifier son éligibilité à l'amortisseur et/ou au guichet d'aide ;
- le site impots.gouv.fr propose également un ensemble de services pour s'informer et trouver des renseignements précis en fonction de la situation de l'entreprise ;
- l'ensemble des informations régulièrement mises à jour sont disponibles sur le site economie.gouv.fr du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;
- un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0.806.000.245** (9h00-12h00 et 13h00-18h00) (service gratuit + prix de l'appel) ;
- pour des questions plus spécifiques à la situation de l'entreprise, possibilité offerte de contacter les services instructeurs de la DGFiP via la messagerie sécurisée de l'espace professionnel en sélectionnant « je pose une autre question / j'ai une autre demande ».

POUR VOUS ACCOMPAGNER EN ARDECHE

- la Conseillère Départementale à la Sortie de Crise (CDSC) de la DDFiP de l'Ardèche
Laurianne LAINE : 06.27.55.75.79 / 04.75.65.55.23 / codefi.ccsf07@dgfip.finances.gouv.fr

- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) :
Pour l'Ardèche, 04.75.88.07.07

- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) :
Pour l'Ardèche, 04.75.07.54.00

- Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche

BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU	04 69 11 73 72
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Auréli BAUDOIN	04 75 07 57 67
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Aude MOSCA	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdars@france-services.gouv.fr	Ludovic MERLET	04 75 88 97 31
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA	
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Elisa GERON	
VALLEES D'ANTRAIGUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE	04 30 42 00 20
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Jacky CHAUDAUDRET	
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Valérie VANDERPLATSE	04 75 39 62 94
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Ségolène SAUSSAC	
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET	04 75 35 98 00
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardecche.fr	Violetta CAROTINE	
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY	04 69 22 00 99
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Lucie SAUSSAC	
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE	06 45 82 09 17
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Patrick COURTIER	
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Natacha DESCHAMPS	06 21 07 01 90
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	04 82 77 11 17
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Sylvie MOZE	06 99 31 77 35
SAINT-FELICIEN	franceservices@archeagglo.fr	Julien ROUX	
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Florence SMAJEWSKI	04 75 88 13 19
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Marianne BERTHON	04 75 38 46 81
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr	Martine ROUX	
VESSEAUX	accueilespaceserviceccba@gmail.com	Nathalie MICHEL	04 28 70 25 37
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueilespaceserviceccba@gmail.com	Rose HUMBERT	
		Assia GHALKOUI	04 75 35 87 17
		Jennifer OLLIER	
		Indra BAECHLER	
		Pascale BARATE	
		Khader CHIBANE	
		Nicole TEYSSIER	04 66 69 75 52
		Marysse BREYSSE	
		Patricia VIGNAL	04 75 69 99 25
		Hélène PORTAL	
		Virginie MOUSSELIN	04 75 36 18 37
		Martine CAILLAUD	
		Patricia CORNU	04 75 20 29 72
		Véronique REILLE	
		Fabienne CHABANIS	04 75 93 11 10
		Laurianne DUJENTIEU	
		Frederika TEYSSIER	04 75 20 10 89
		Mariama BOTTIN	
		Pascaline DUHOO	04 75 07 07 50
		Sabrina OLLIER	
		Aurore VAREILLES	06 27 17 29 72
		Maëlie GAILLARD	
		Emmanuelle VALLON	04 75 69 18 01
		Lori DESJARDINS	
			04 75 49 28 74
			06 49 28 66 68
			06 40 53 43 12
			06 40 53 43 12